

ACCUEIL DU LYCÉE

A partir du jeudi 22 août 2024 vous pourrez rejoindre le lycée, de 9h à 12h et de 14h à 17h au 04 79 33 12 55

A partir du 2 septembre 2024, l'établissement sera ouvert du lundi au vendredi de **7h30 à 18h20**.

Cours possibles du lundi au vendredi entre **8h10 et 17h35** - Récréations 10h-10h20 et 15h25-15h45

MANUELS SCOLAIRES - PHOTOS - CASIERS - BADGES PARKING VELO

○ Manuels scolaires

La distribution des manuels scolaires se fera au lycée Saint-Ambroise, entrée au n°4 de la rue Burdin, en salle polyvalente selon le calendrier suivant :

- **Pour tous les élèves de Seconde** : - le lundi 26 août 2024 de 13h30 à 17h30,
- le mardi 27 août 2024 de 08h30 à 12h30.

- **Pour tous les élèves de 1^{ère} et Terminale** : - le mardi 27 août 2024 de 13h30 à 17h30.
- le mercredi 28 août 2024 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La présence de l'élève est obligatoire. Une photo sera faite pour la carte lycéenne.

A noter : Il reste à votre charge une liste de manuels à usage unique, selon la formation et les options demandées, à acheter par vos soins. Cette liste concerne les classes de 1^{ère} et Terminale STMG ainsi que les élèves de Seconde ayant pris l'option MAGES. Vous la trouverez sur le site du lycée <https://assomption-chambery.org/lycee-saint-ambroise/documents-utiles/>

Le Pass Région peut vous permettre l'achat des manuels consommables à hauteur de 15 euros. La librairie Garin à Chambéry nous a garanti l'approvisionnement de ces manuels.



Un chèque de 100 euros (caution des manuels scolaires 2024/2025) à l'ordre d'AGEA CHAMBÉRY est à donner le jour de la distribution de livres. Merci de bien noter au dos du chèque le Nom et Prénom de l'élève et porter la mention « Caution manuels scolaires ».
Ce chèque de caution sera rendu ou détruit en fin d'année scolaire en échange des livres.

○ Casiers

Le lycée ne disposant pas d'un casier pour chaque élève, nous sommes contraints d'établir des critères d'attribution qui sont les suivants :

- 1- Tout élève interne a un casier pré réservé. Il devra confirmer son choix à la rentrée auprès de M. Martin, cadre éducatif responsable des internes.
- 2- Les élèves bénéficiant d'un certificat médical demandant l'attribution d'un casier devront faire une pré-réserve de casier par mail à l'attention de M. PAJEAN tpajean@assomption-chambery.org et joindre le certificat médical.
- 3- Les casiers restants seront attribués aux élèves demi-pensionnaires par tirage au sort. Un mail est à adresser également à M. PAJEAN.

Si votre enfant n'est pas concerné par les 3 critères ci-dessus, il pourra effectuer une demande auprès de M. PAJEAN fin septembre au cas où des casiers seraient encore disponibles.



Pour toute demande de casier, l'élève devra transmettre obligatoirement à son interlocuteur un chèque de caution de 30 euros à l'ordre d'AGEA CHAMBÉRY en indiquant au dos du chèque le nom, le prénom de l'élève et porter la mention « Caution Casier ».

Ce chèque de caution sera rendu ou détruit en fin d'année scolaire en échange de la clé du casier. Il est possible de partager un casier avec un autre camarade.

L'établissement se réserve le droit d'ouvrir les casiers en cas de problème, mais l'établissement ne saurait être tenu pour responsable des objets entreposés en cas de vol ou de dégradation.

○ **Badges vélos : exclusivement réservés au parking vélos fermé :**

Les élèves qui souhaitent utiliser le **parking vélos fermé**, doivent en faire la demande auprès de Mme PROVENT à la rentrée. Pour les scooters, le parking se fait à côté de celui des voitures.



Pour toute demande de badge vélo, l'élève devra transmettre obligatoire à son interlocuteur un chèque de caution de 30 euros à l'ordre d'AGEA CHAMBÉRY en indiquant au dos du chèque le nom, le prénom de l'élève et porter la mention « Caution badge vélo ».

Ce chèque de caution sera rendu ou détruit en fin d'année scolaire en échange du badge vélo.

PASS REGION

Le Pass Région est une carte permettant aux jeunes de bénéficier de nombreux avantages dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes avec de nombreuses réductions sur la culture, la pratique sportive... mais aussi avec une aide accessible sous conditions pour le financement du BAFA/BAFD, BNSSA ou du permis B.

Le Pass Région est gratuit et valable sur toute la durée de la scolarité et est à commander par la famille dès l'entrée en seconde. Vous le recevez chez vous, prêt à être utilisé. **Le Pass Région est rechargé, pour les élèves étant déjà présents au lycée et se réinscrivant pour la prochaine rentrée au lycée, par l'établissement.**



Le Pass Région est obligatoire, il permettra à votre enfant de rentrer dans le lycée.

Pour commander le Pass Région et avoir plus d'information, consulter <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregion>

MATÉRIEL

Fournitures scolaires : chaque professeur donnera, la semaine de la rentrée, la liste du matériel nécessaire pour sa discipline.

Pour les élèves de seconde à la Terminale : l'équipe de Mathématiques préconise l'achat et l'utilisation de la calculatrice Numworks. Vous pouvez d'ores et déjà commander cette calculatrice via le lien suivant <https://promo.numworks.fr/1pgB4ts> ou attendre la rentrée pour voir avec le professeur de Mathématiques. Info complémentaire en cliquant sur ce [lien](#).

Pour tous les élèves (sauf filière STMG) : Blouse blanche en coton + écouteurs filaires avec prise jack (3,5 mm)

Pour les élèves de Seconde option découverte Management et les élèves de 1^{ère} et de Terminale STMG : Liste de livres consommables joint à cette circulaire, et disponible à la librairie Garin à Chambéry.

RENTRÉE 2024

Pour tous les niveaux, les élèves auront la possibilité de déjeuner au self dès le 1^{er} jour.

La rentrée s'effectuera selon le calendrier suivant :

◇ **Classes de Seconde**

- **Rentrée administrative : lundi 2 septembre 2024 de 13h30 à 17h.**
- **Journée d'intégration obligatoire :** mardi 3 septembre 2024 **de 8h à 14h.** Prévoir son propre pique-nique (sauf pour les élèves internes).
- **Elèves internes uniquement :** Mardi 3 septembre 2024 de 14h30 à 17h45 : visite pratique de Chambéry et temps de convivialité au parc de Buisson Rond.
- **Accueil à l'internat du Bocage :** lundi 2 septembre 2024 à 18h.
- **Début des cours :** mercredi 4 septembre 2024 selon l'emploi du temps.

◆ Classes de Première Générale et Technologique

- **Accueil et rentrée administrative** : mardi 3 septembre 2024 de 9h à 11h30.
 - Pour les nouveaux élèves de 1^{ère} : visite obligatoire des locaux à 11h30, mardi 3 septembre 2024
 - Pour toutes les classes de 12h00 à 17h35 (horaires pouvant varier selon l'activité proposée) : demi-journée d'intégration obligatoire, mardi 3 septembre 2024

Pour les 1^{ères} générales uniquement : Prévoir son propre pique-nique (sauf pour les élèves internes).
- **Accueil possible à l'internat du Bocage** : lundi 2 septembre 2024 à 18h **sur demande** par mail auprès de Willy MARTIN : wmartin@assomption-chambery.org ou le mardi 3 septembre 2024 à 18h.
- **Début des cours** : mercredi 4 septembre 2024 selon l'emploi du temps.

◆ Classes de Terminale Générale et Technologique

- **Accueil et rentrée administrative** : mardi 3 septembre 2024 de 14h30 à 16h.
- **Accueil possible à l'internat du Bocage** : lundi 2 septembre 2024 à 18h **sur demande** par mail auprès de Willy MARTIN : wmartin@assomption-chambery.org ou le mardi 3 septembre 2024 à 18h.
- **Début des cours** : mercredi 4 septembre 2024 selon l'emploi du temps.

IMPORTANT - ECOLE DIRECTE

Le site Ecole Directe est un lien informatisé entre l'établissement et les parents. Il vous permet le suivi scolaire (notes, absences, etc.), la consultation d'informations importantes émises par la direction, la consultation de l'agenda scolaire et le suivi financier (facturation, paiement sécurisé et self) de votre enfant tout au long de l'année scolaire.

A noter : Pour correspondre directement avec les enseignants, **il est impératif d'utiliser leur adresse professionnelle** en @st-ambroise.org qui sera transmise à votre enfant en début d'année.

Tous les parents ont leur propre identifiant et leur propre mot de passe pour se connecter
Les codes utilisés pour les élèves déjà présents à Saint-Ambroise en 2023/2024 restent valides pour 2024/2025.



Nous attirons votre attention sur le fait que les identifiants parents et élèves ne donnent pas droit aux mêmes accès. Celui des parents permet un accès à tous les renseignements scolaires et financiers, alors que celui de l'élève est limité à la consultation de la vie scolaire (notes, absences et retards...).

Nous vous conseillons de ne pas donner vos codes à votre enfant.

Un code personnel est attribué individuellement à chaque membre de la famille.

*Il ne donne pas droit aux mêmes accès

VIE SCOLAIRE

Les **absences** doivent être signalées par les parents au **04 79 75 33 55 (ligne directe)** ou par mail à : viescolaire.sa@assomption-chambery.org le jour même, avant 10h.

A son retour, l'élève devra présenter au bureau de la Vie Scolaire, par le biais de son carnet de correspondance, un justificatif signé avant de réintégrer son premier cours.

Le règlement intérieur est disponible sur Ecole Directe et dans le carnet de correspondance qui sera distribué aux élèves le jour de la rentrée.

DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES DU BACCALAUREAT



Les élèves souhaitant bénéficier d'un aménagement pour les épreuves du BAC doivent contacter **dès la rentrée de septembre** :

- **M. DAVOINE**, responsable de l'enseignement adapté. ndavoine@assomption-chambery.org

Ces demandes nécessiteront un bilan orthophonique ou neuropsychologique de moins de trois ans.

Les nouveaux demandeurs ainsi que **TOUS les élèves DEJA boursiers en 2023/2024**, doivent compléter un dossier de bourse avant le 30 septembre 2024.



La bourse de lycée est désormais annualisée.

Pour obtenir le dossier cliquez sur ce lien

ou le demander par mail à secretariat.sa@assomption-chambery.org

⇒ Les bourses nationales sont destinées, sous conditions de ressources, à aider financièrement les familles à assumer les frais de scolarité de leur(s) enfant(s) dans le second degré.

⇒ La ou les personne(s) doi(ven)t avoir la **charge effective et permanente de l'élève** et les ressources ne doivent pas dépasser un plafond déterminé en fonction des revenus et du nombre d'enfant(s) à charge. Un simulateur est disponible sur le site <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

⇒ En amont, il est indispensable que la ou les personnes en charge de l'élève ai(en)t fait la déclaration d'impôt 2024 sur les revenus 2023 et que l'élève y soit rattaché pleinement ou en garde alternée. **C'est l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 qui est nécessaires à l'étude du droit à bourse.**

Toute l'information sur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

STAGE D'OBSERVATION PROFESSIONNEL OU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL POUR TOUS LES ÉLÈVES DE SECONDE

Dans le cadre de l'éducation à l'orientation, deux périodes de stage professionnel ou Service National Universel (SNU) sont prévus pour tous les élèves de seconde : le premier stage, d'une semaine, aura lieu courant mars, en parallèle des épreuves de spécialités du baccalauréat et le deuxième se déroulera à partir **du mardi 10 juin 2025**.

Vous pouvez dès à présent, chercher une entreprise ou une association (sportive, musicale, culturelle, caritative) qui pourra accueillir un stagiaire pendant une à deux semaines et avant le 4 juillet 2025.

Les conventions de stage seront données par les professeurs principaux.

A noter : Le Service National Universel, peut être considéré comme un stage. Vous trouverez tous les renseignements en consultant le site <https://www.snu.gouv.fr/>

INFIRMERIE

Un service de santé scolaire est assuré par la présence d'une infirmière, **Mme KALMAR Elizabeth**, au lycée Saint Ambroise.

Il est fortement conseillé aux élèves d'avoir sur eux les médicaments de 1^{ère} nécessité (aspirine ou paracétamol) ainsi que les traitements prévus dans le cadre d'un PAI.

A NOTER

⇒ **Certificats de scolarité** : Ils seront disponibles et téléchargeables sur Ecole Directe dès la 1^{ère} quinzaine de septembre.

⇒ **Changement de coordonnées** : sont modifiables directement par les familles sur votre espace Ecole Directe.

⇒ **Documents transmis aux élèves** : Nous distribuons directement à vos enfants des documents importants. **Merci de bien vouloir régulièrement faire le point avec eux**. Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement le site d'Ecole Directe pour prendre connaissance des informations sur la vie du lycée.

⇒ **Bulletins trimestriels pour les élèves de Seconde et semestriels pour les élèves de Première et Terminale** : Ils seront directement disponibles sur Ecole Directe et à conserver précieusement.

Aucun duplicata ne sera délivré. N'oubliez pas de les télécharger et de les sauvegarder au fur et à mesure.

⇒ **Assurance scolaire** : L'établissement a souscrit pour l'ensemble des jeunes de l'établissement une assurance individuelle accident. **Il est inutile de nous fournir l'attestation de votre assurance.**